



Collectif Pacte civique Lyon / Rhône

OBSERVATION RESUMEE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA METROPOLE DE LYON

MANDAT 2020-2026

Etude menée par **François Buisson, Pierre Guillaume, Bernard Lagache, Bernard Lasaygues, Jean-Louis Monet, Marc Morain**, du collectif **Pacte Civique Lyon Rhône**

Lyon, septembre 2025

SOMMAIRE

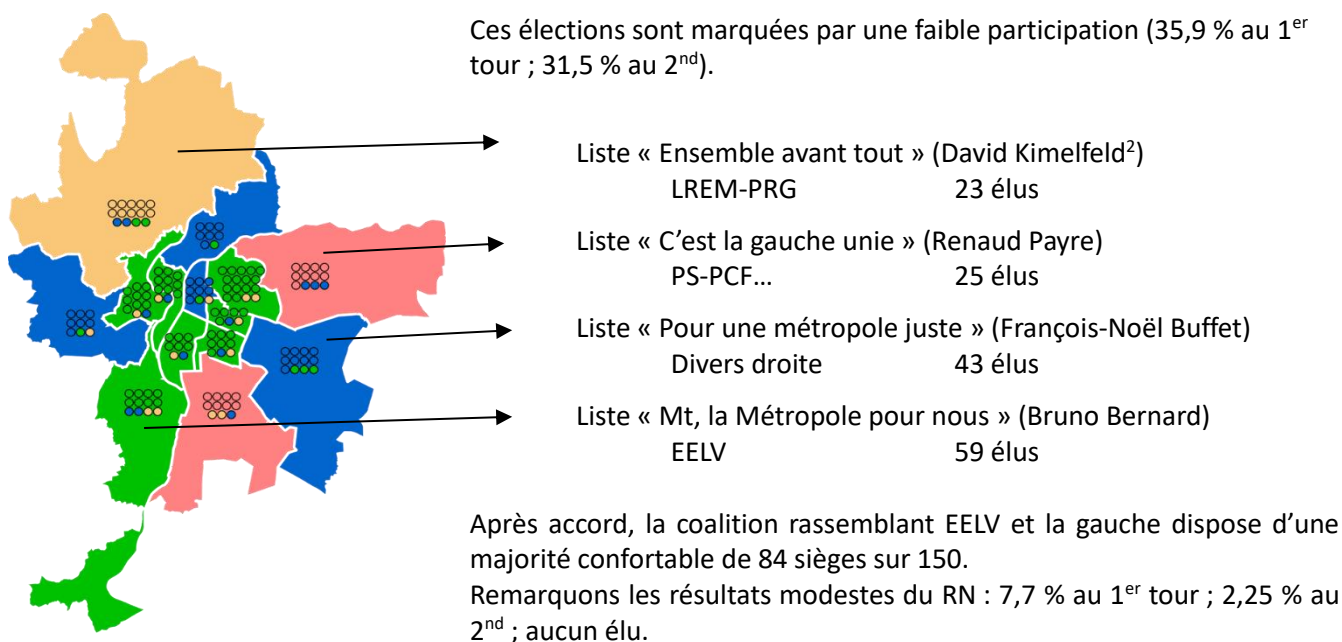
OBSERVATION RESUMEE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA METROPOLE DE LYON	1
Introduction	4
Politique de solidarité	6
Politique de l'habitat et du logement	8
Politique d'urbanisme et de développement urbain	11
Politique de mobilité	13
Politique d'éducation	15
Politique culturelle	17
Eau publique du Grand Lyon	19
Politique de collecte et traitement des déchets	21
La Métropole et son budget	23
Métropole et démocratie	25
Conclusion	27

Introduction

1/ Les élections 2020 et leur contexte

Avant d'examiner les différentes politiques auxquelles ce dossier est consacré, il convient de resituer le contexte très particulier des élections métropolitaines 2020¹.

Elles se déroulent en même temps que les élections municipales françaises ; elles visent à renouveler le conseil de la Métropole de Lyon. C'est la première fois que le conseil métropolitain est élu au suffrage universel direct. Le premier tour a lieu le 15 mars 2020, juste avant la mise en application du premier confinement lié à la pandémie de Covid-19. Le second tour, initialement prévu pour le 22 mars 2020, est reporté au 28 juin 2020. Le contexte du Covid-19, extrêmement virulent de mars à la mi-mai 2020, influera grandement sur la campagne et les résultats de l'élection.



Le programme de référence est celui d'EELV, le plus élaboré. Il est difficile à déchiffrer car le même document, cosigné par Bruno Bernard et Grégory Doucet, rassemble les engagements d'EELV pour la ville de Lyon et pour la Métropole.

Dans l'incertitude liée à l'évolution de la pandémie, il a du mal à se montrer très précis. Il pose, en revanche, des principes que l'exécutif de la Métropole doit s'efforcer d'appliquer.

2/ Notre méthode d'observation

Le collectif Pacte civique Lyon Rhône, actif depuis presque 20 ans, mène régulièrement des analyses de programmes électoraux ou de réalisations dans les domaines des politiques européennes, nationales et locales. Pour cette observation des politiques métropolitaines depuis 2020 (jusqu'à début septembre 2025), **10 thématiques ont été retenues** correspondant aux enjeux principaux.

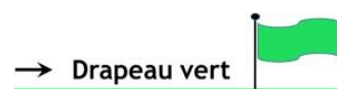
Pour chacune d'entre elles, le point de départ est toujours l'examen des promesses électorales des écologistes, recueillies sur le livret « *maintenant, l'écologie pour Lyon* » commun aux élections municipale et métropolitaine. Puis vient une description détaillée des principales mesures prises, politiques mises en œuvre, ainsi que de leurs conséquences, lorsqu'il est possible de les évaluer.

Pour chaque thématique, nous tentons ensuite une évaluation, fondée sur les valeurs du Pacte civique, en utilisant la méthodologie éprouvée des **drapeaux de couleurs**, selon une palette graduée d'évaluation : vert, jaune, orange, rouge.

¹ Source principale : Wikipédia.

² Président sortant de la Métropole.

- drapeau vert : satisfaisant, voire très satisfaisant ;



- drapeau jaune : globalement satisfaisant mais des réserves ;



- drapeau orange : insatisfaisant, avec néanmoins des éléments positifs ;



- drapeau rouge : franchement insatisfaisant, voire détestable.



Pour établir cette évaluation, **quatre critères** ont été sélectionnés :

- L'exécutif métropolitain a-t-il tenu les promesses du candidat ?
- Les résultats marquent-ils un progrès dans la mise en œuvre des quatre valeurs du Pacte civique : créativité, sobriété, justice et fraternité ?
- Les actions menées sont-elles satisfaisantes en termes de démocratie et d'éthique de l'action publique ?
- L'action a-t-elle répondu aux besoins à long terme de la société : justice sociale, écologie, démocratie ?

Le Pacte civique Lyon Rhône espère que ce document sera utile dans le cadre de la campagne métropolitaine 2026. Disposer d'un bilan sérieux et nuancé du mandat qui se termine permet en effet de prendre du recul et d'examiner les programmes électoraux avec discernement.

Politique de solidarité

Le programme des candidats

Aller au-delà des responsabilités qui nous incombent³ et mener une politique volontariste pour soutenir les publics les plus fragiles : jeunes en situation de précarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap...

Le Projet Métropolitain des Solidarités 2023-2027⁴

Son élaboration

Large concertation auprès d'un très grand nombre d'acteurs (plus de 2000) et selon un schéma très précis. Il précise donc mieux les engagements de l'exécutif que le programme des candidats.

Son contenu

Lutter contre le mal logement, prendre soin de tout le monde, des plus jeunes aux personnes âgées et handicapées, réduire les inégalités sociales et territoriales, renforcer la réussite éducative et accompagner les jeunes vers l'autonomie

Evolution des budgets consacrés à l'action sociale

Les dépenses à caractère social croissent plus de 2019 à 2025 (+22,6 %) que le budget de fonctionnement (+18,4 %).

Le budget handicap croit de 24 %, celui consacré aux personnes âgées de 18 %, enfance 41 % et RSA 15 %.

La Métropole s'est bien donnée les moyens d'une politique volontariste pour soutenir les publics les plus fragiles en augmentant la part des dépenses sociales dans le budget.

Quelques actions mises en place

Le revenu de Solidarité Jeunes RSJ

Objet : Procurer une aide de 420 € par mois et un accompagnement vers la sortie de la précarité (emploi, formation, soin...) à des jeunes de 18 à 24 ans sans soutien et en situation de précarité

Résultat : Le Revenu de solidarité jeunes a répondu aux objectifs qui avaient été définis avec les partenaires et les jeunes concernés : filet de sécurité, tremplin professionnel et social, coup de pouce financier pour soulager le quotidien, capacité du jeune à consacrer du temps et davantage de moyens au développement de son projet professionnel.

Le nombre de jeunes accompagnés est inférieur à celui initialement envisagé

Le RSA sous conditions

Objet : Participer à une expérimentation de l'Etat visant à durcir le régime RSA par l'obligation de 15 h d'activité par mois avec un accompagnement renforcé. La Métropole a choisi d'expérimenter sur Givors Grigny sans appliquer les conditions d'activité.

Résultat : L'expérimentation a permis de montrer qu'un accompagnement renforcé améliorerait les résultats et que le non recours aux contraintes et sanctions ne les détériorait pas ; elle a permis d'améliorer la situation de 2 villes sinistrées du point de vue de l'emploi.

³ Depuis qu'elle a hérité des compétences du département, la Métropole est leader dans le domaine de la solidarité

⁴ https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/pa-ph/pms_2023-2027.pdf

La mise à l'abri des personnes vulnérables

Objet : Agir sur l'offre pour réduire le sans abris

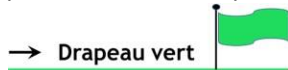
Résultat : La Métropole a considérablement agrandi le parc de logements destinés à la mise à l'abri des personnes vulnérables ce qui a permis de réduire les nuits d'hôtel.

Ce parc a été amélioré avec l'innovation des Tiny houses et des remorques.

Évaluation

- **La Métropole a-t-elle tenu les promesses de la campagne électorale ?**

Les promesses étaient peu nombreuses, mais incontestablement, elles ont été tenues.



- **Les résultats du mandat marquent-ils un progrès en regard des valeurs du Pacte Civique : créativité, sobriété, justice, fraternité ?**

La valeur créativité a irrigué bien des réalisations souvent innovantes telles que le RSJ.

La Métropole n'a pas hésité à participer à des expérimentations, donc à tester des innovations.

On peut considérer que c'est dans un souci de justice que l'expérimentation RSA sous conditions a été tronquée de ses conditions tout en maintenant un accompagnement amélioré.



- **La méthode a-t-elle été satisfaisante en termes de démocratie et d'éthique de l'action publique ?**

Le Plan Métropolitain des solidarités résulte d'une très large concertation (plus de 2000) selon un schéma très précis avec des actions bien définies et priorisées.

Le reproche récurrent fait à l'exécutif de ne pas tenir compte des oppositions peut aussi être fait dans le domaine des solidarités avec notamment la décision d'août 2024 prise brutalement de ne plus prendre en charge les personnes hors compétences.



- **Son action a-t-elle répondu aux besoins à long terme de notre société ?**

Les besoins à satisfaire étant si importants, il est difficile de se projeter dans le long terme.

La Métropole a choisi une politique résolue à petits pas qui n'est pas une politique de rupture à même de provoquer de grandes avancées.



Politique de l'habitat et du logement

Le programme et les engagements financiers en matière de logement

La Métropole a fait de son action pour le « logement abordable » **une priorité majeure du Plan Pluriannuel des Investissements 2021-2026, avec un budget « Habitat » de 518,1 M€**, dont 399 M€ pour une nouvelle offre d'habitat abordable, de logement social et spécifique, et 119,1 M€ pour la rénovation du parc existant, la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique... Les **objectifs annoncés sont en particulier de :**

- **réaliser 5000 logements sociaux et 1000 baux réels solidaires (BRS) par an à la fin du mandat** (contre près de 4000 logements sociaux « livrés » par an sous le précédent mandat),
- **rénover 10 000 logements par an**, dont la moitié dans le parc de logement social, et poursuivre voire conforter la lutte contre l'habitat indigne et la requalification des copropriétés dégradées,
- **mettre en place l'encadrement de loyers** (sur Lyon et Villeurbanne) **et l'encadrement des meublés touristiques.**

Les réalisations de la Métropole

De fait, le mandat s'est déroulé dans un contexte de crise du logement « préoccupante »⁵ qui s'est accrue depuis 2020 à l'échelle nationale comme européenne. La tension du marché s'est traduite en début de mandat par une envolée des prix du foncier et des coûts de construction, suivie d'une baisse (corrective) en 2023 et 2024, et d'une stabilisation en 2025... Ce contexte difficile a fortement compromis les ambitions de la Métropole de Lyon. L'agglomération reste toutefois attractive pour les investisseurs, en raison de sa croissance démographique et économique soutenue.

- ✚ La Métropole a poursuivi **une politique de réserves foncières** pour le développement de l'offre d'habitat social et abordable : **40 M€ par an.**
- ✚ A partir de 2023, la Métropole a lancé **diverses « consultations promoteurs » : 460 000 m² de consultations lancées ou attribués** (logements, bureaux, activités), dans le cadre des opérations d'aménagement ou de **projets urbains partenariaux (PUP)**...
- ✚ **Un plan d'urgence de 10 M d'Euros** a été initié en septembre **2023**, pour répondre à l'arrêt de nombreuses opérations immobilières et à la montée des inventus dans le neuf. Des résultats probants : **« 7000 logements débloqués et 118 programmes neufs soutenus**, en direction des ménages à revenus modestes ».
- ✚ **Début 2025, 1 672 logements en BRS** auraient été « engagés » depuis **2020.**
- ✚ Un **rééquilibrage de l'offre sociale à l'échelle du territoire métropolitain, sur les 28 communes dites « SRU »** a été opéré ; le taux de logement social global atteint plus de 27 % mi-2025.
- ✚ Outre l'accroissement des aides EcoRénov et de l'ANAH, **plusieurs conventions** en particulier en direction des copropriétés fragiles et pour la lutte contre l'habitat indigne ont été poursuivies ou initiées : **plans de sauvegarde copropriétés à Saint-Priest, Bron et Villeurbanne**, extension de l'**action contre l'habitat indigne** avec une **OPAH CD/copropriétés dégradées (2024-2029)** et un nouveau **Programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne.**
- ✚ **L'encadrement des loyers** s'applique à Lyon et Villeurbanne depuis le 1er novembre 2021, et l'encadrement des meublés de tourisme depuis avril 2022, avec un bilan mitigé (nombre de non conformités encore élevé) pour l'encadrement des loyers...

⁵ L'ensemble des acteurs nationaux dénoncent cette crise depuis plusieurs années, et l'absence d'une politique nationale du logement susceptible d'y répondre...

- Plusieurs autres « leviers » utilisés : **mobilisation des opérations publiques d'aménagement** (notamment via les PUP) ; **soutien à des opérations de logements étudiants supplémentaires** ; **soutien aux nouvelles formes d'habitat partagé et à l'habitat inclusif** ; **lutte contre la vacance** (Plan national de lutte contre les logements vacants) ; **surélévation de bâtiments** via la mobilisation des bailleurs sociaux ; **aide aux communes pour financer des équipements publics** ; **mise en place d'un « permis de louer »** sur certaines communes, en vue de lutter contre la location d'habitats insalubres.

Conclusion

En moyenne annuelle sur 5 ans (2021-2025)⁶, les montants annoncés par le PPI seraient presque atteints : soutien au logement social de l'ordre de 43,3 M€, soutien au parc privé de 19,9 M€. Mais **les objectifs initiaux « en logements » sont loin d'être tenus** : selon nos estimations, à mi-Juillet 2025, plutôt **2930 logements sociaux agréés par an** depuis 2021, environ **418 BRS par an**, et un peu moins de **3300 logements rénovés par an** entre 2021 et 2024 via Ecoréno'v.

Evaluation du Pacte civique

• La Métropole a-t-elle tenu les promesses de la campagne électorale ?

Le nouvel exécutif de la Métropole s'est donné des objectifs ambitieux tant en matière de production de logements abordables que de rénovation des parcs de logements publics et privés. L'ensemble des différentes mesures prises n'ont pu inverser la tendance de fond observée de crise d'accès au logement dans la Métropole, notamment en l'absence d'une politique nationale de soutien de l'offre de logements. La promesse en matière d'encadrement des loyers et par ailleurs d'encadrement des logements touristiques, a été tenue...

Même si, mi-2025, le nombre de logements locatifs sociaux agréés ainsi que l'engagement de BRS sont en hausse, et le nombre de logements rénovés via Ecoréno'v est en augmentation, **force est de constater que les résultats en offre de logements sociaux et abordables et en rénovation, restent assez fortement en deçà des objectifs ou « mitigés » en ce qui concerne l'encadrement des loyers et les logements touristiques.**



• Les résultats du mandat marquent-ils un progrès en regard des valeurs du Pacte Civique : créativité, sobriété, justice, fraternité ?

Créativité : La Métropole a initié depuis 2020 tout un panel d'actions parfois innovantes en direction des ménages modestes (encadrement des loyers et des meublés touristiques, BRS, surélévation, utilisés il est vrai dans beaucoup d'autres villes ...), afin, d'une part, de réguler le marché et de l'autre, de développer l'offre de logements.

Sobriété : la Métropole via le PLUH a renforcé son appui à la rénovation des logements privés et confirmé son souhait de lutter contre l'artificialisation des sols.

Justice, fraternité : La Métropole a porté notamment l'accent sur la production de logements sociaux, sur le rééquilibrage sur les communes dites SRU, la lutte contre l'habitat indigne, et la requalification des copropriétés dégradées...

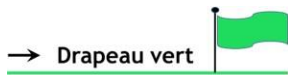


(au regard des résultats bien en deçà des objectifs visés)

⁶ Selon les données des budgets primitifs de la Métropole.

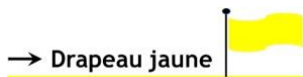
- **La méthode a-t-elle été satisfaisante en termes de démocratie et d'éthique de l'action publique ?**

Les multiples initiatives du nouvel exécutif métropolitain en matière de politique de l'habitat et du logement semblent aujourd'hui globalement saluées tant par les promoteurs (après deux années de « calage » et le plan d'urgence de 2023) que par les acteurs sociaux, du fait de la volonté effective de travailler en partenariat avec l'ensemble des professionnels, car la situation exige la mobilisation et l'action conjuguées de l'ensemble des acteurs du logement.



- **L'action de la métropole a-t-elle répondu aux besoins à long terme de notre société ?**

Il n'est pas évident d'appréhender à ce stade ce que produiront les multiples initiatives sur 2025, 2026 et les années suivantes, alors que le marché immobilier n'a pas retrouvé sa dynamique (de 2022) en France et en région lyonnaise, dans le neuf en particulier.



Politique d'urbanisme et de développement urbain

Le programme et les engagements financiers en matière d'urbanisme et de développement urbain

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026 prévoit 939,6 M€ consacrés au volet « Urbanisme » : « opérations d'urbanisme pour répondre aux enjeux de transition écologique », dans lesquelles sont cités les projets de développement urbain, la « redéfinition » de certains projets d'aménagement et les projets de renouvellement urbain (des quartiers « politique de la ville »). En 2025, l'ensemble du budget primitif consacré à « l'aménagement du territoire » est de 350,4 M€⁷.

La révision du plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), lancée dès 2021, a pour grands objectifs en particulier de renforcer la production de logement social ou à prix abordables et de favoriser les constructions autour des gares et des stations de métro et tramway.

Les réalisations de la Métropole

- ✚ La modification n°3 du PLU-H (approuvée fin 2022) a effectivement accru la part réservée au logement social dans tous les secteurs de mixité sociale (SMS) ; ils existent désormais dans 46 communes de la métropole. Ont été ajoutés 84 ha de zones agricoles ou naturelles et forestières et de nouvelles protections d'espaces végétalisés ou boisés, pour plus de 60 ha ; ont été renforcées les exigences de végétalisation. La modification n°4 (approuvée fin 2024) a mis l'accent sur la préservation des ressources et espaces naturels, et sur l'intensification de la production de logement, en particulier autour des secteurs les mieux desservis en transport en commun : 77 hectares reclassés en zones naturelles ou agricoles et ouverture à l'urbanisation de 16 nouveaux secteurs (et 96 hectares, dont 60 hectares déjà urbanisés)⁸.
- ✚ La Métropole pilotait fin 2024 90 projets urbains (sur 41 communes), 30 ZAC, 30 Projets urbains partenariaux (PUP), 208 projets d'aménagement. Elle a ouvert 46 ha de fonciers à des consultations de promoteurs/concepteurs depuis le début de mandat. La Métropole a maintenu sa capacité d'investissement sur les grands projets urbains centraux déjà engagés (Confluence, Part-Dieu, Gratte-Ciel) ainsi que sur les grands projets de renouvellement urbain (La Duchère, le Mas du Taureau, ZAC Mermoz Sud) ... D'autres projets urbains majeurs et d'espaces publics ont été engagés, comme les berges du Rhône, ou encore les projets Presqu'île à vivre et Rive droite du Rhône à Lyon...
- ✚ Un certain nombre de projets ont été décalés dans le temps, notamment les voies lyonnaises, et l'aménagement de la « Rive droite du Rhône ». Et tous les aménagements ne font pas l'unanimité, dont en particulier la zone à trafic limité (ZTL) dans la presqu'île.
- ✚ Les quartiers dits « prioritaires » au nombre de 43, font l'objet d'un contrat de ville 2024-2030 avec l'Etat, qui prévoit notamment 600 M€ d'opérations d'aménagement. Outre plusieurs nouvelles lignes de tramway et de bus à haut niveau de service qui desserviront à la fin de ce mandat divers quartiers en politique de la Ville, la Métropole a maintenu depuis le début de mandat un niveau d'investissement important pour les projets renouvellement urbain : les actions conduites dans le cadre de la politique de « cohésion territoriale » qui comprend la politique de la ville mobilisent y compris en fonctionnement depuis 2021, entre 35,41 M€ et 52,13 M€⁹.

⁷ Il est à noter que les budgets annuels de la Métropole ne reprennent pas à l'identique le découpage des actions selon les chapitres du PPI/ (350,4 M€ contre 409,3 M€ en 2024 ; 300,5 M€ en 2023, 290,58 M€ en 2022).

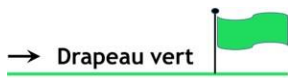
⁸ Par ailleurs, a été introduit un bonus de constructibilité de 20 %, et de nouveaux objectifs 2023-2025 de production de logement social ont été intégrés pour les communes SRU, via notamment les SMS.

⁹ Pas de continuité dans les chiffres fournis par les synthèses budgétaires de la Métropole...

Evaluation du Pacte Civique

- **La Métropole a-t-elle tenu les promesses de la campagne électorale ?**

Au regard des priorités affichées par le PPI, les évolutions du PLU-H et des projets urbains mettent en évidence le « volontarisme » effectif de l'exécutif métropolitain : « promesses » mises en œuvre.



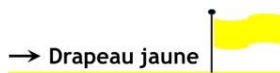
- **Les résultats du mandat marquent-ils un progrès en regard des valeurs du Pacte Civique : créativité, sobriété, justice, fraternité ?**

Créativité : un certain nombre de démarches peuvent en relever : charte des espaces publics, forêts urbaines ...

Sobriété : la Métropole via les modifications du PLU-H pour prendre en compte la transition écologique a en particulier confirmé son souhait de lutter contre l'artificialisation des sols.

Justice, fraternité : La Métropole a porté notamment l'accent dans les modifications du PLUH comme dans les projets urbains sur la production de logements sociaux, sur le rééquilibrage du logement social sur les communes dites SRU...

Toutefois, des limitations d'offre foncière et des révisions de certains projets urbains ont pu être contestées par des acteurs de l'immobilier dont les promoteurs. Par ailleurs, certains aménagements comme la Zone à trafic limité de la Presqu'île ont des détracteurs...



- **La méthode a-t-elle été satisfaisante en termes de démocratie et d'éthique de l'action ?**

Outre les processus classiques de concertation des habitants sur les différents projets, on peut noter la mise en place d'un bon nombre de « projets participatifs » sur la plateforme de participation citoyenne jeparticipe.grandlyon.com. Toutefois la lisibilité des résultats de ces consultations et leur communication aux intéressés ne sont pas toujours évidentes...



- **L'action de la métropole a-t-elle répondu aux besoins à long terme de notre société ?**

Il est difficile de répondre à cette question faute de visibilité immédiate des évolutions données aux règles d'urbanisme ou à certains projets urbains en matière notamment de production de logements, de sobriété foncière, ou d'adaptation au changement climatique... Un mandat est insuffisant pour y répondre.



Politique de mobilité

Le programme des candidats

Offrir des alternatives à la voiture en faisant de la Métropole une agglomération 100% cyclable et en développant le réseau TCL.

Les engagements financiers en matière de mobilité

🚦 De la Métropole : des investissements globalement contenus mais orientés vers les modes doux

En matière de mobilité, le Plan pluriannuel d'investissements 2021-2026 (PPI) est moins ambitieux que le précédent (110 M€ par an contre 140 M€ dans le précédent mandat) et les investissements sont orientés vers les modes doux : doublement des investissements pour les vélos (les voies lyonnaises), 60 % d'augmentation des investissements d'accompagnement des réalisations en matière de TC.

🚦 Du Sytral : doublement des investissements

Le plan de mandat 2021-2026 représente des investissements doublés par rapport au précédent mandat (2,55 Mds€ contre 1,28 Mds€) avec la création de 4 nouvelles lignes de tramway, 2 lignes de bus à Haut niveau de service, une ligne de transport par câble, avec la modernisation des modes lourds et le renouvellement du parc de bus en véhicules GNV ou électriques.

Les réalisations de la Métropole

🚦 **Un autre partage de la voirie** : réduction de la place de l'automobile sur la voirie par création de couloirs bus, de pistes cyclables, de stationnement vélos ou de plantations qui se traduit par la suppression de voies voitures et de places de stationnement voiture.

🚦 **Un développement inédit des voies cyclables et du stationnement vélos** : sur les 450 Km du programme, 260 km sont inscrits au Plan pluriannuel d'investissement, 180 km seront réalisés (moindre réalisation suite aux contraintes budgétaires et à des insertions parfois difficiles) ; 15000 arceaux de stationnement installés, 2000 places dans les parkings, des box sécurisés sur voirie ; des vélos gratuits pour certains 18-25 ans ; développement de Velo'v. En conséquence, la pratique du vélo aurait augmenté de 58 % depuis 2019.

🚦 **Des transports collectifs qui se réorganisent, se développent, se modernisent.** Le président de la Métropole prend la présidence du Sytral, le versement transport passe à 2 %, le réseau TCL est alloué. Les lignes T9, T10¹⁰ sont mises en service, la ligne T6 est prolongée. Par contre la ligne T8 est abandonnée, de même que la ligne par câble, qui, rejetée par la population, sera réalisée ultérieurement sous forme de tramway. Les lignes BHNS se mettent en place, la ligne B du métro est automatisée, de nouvelles rames plus longues circulent sur les lignes T1 et T2. 40 % du parc d'autobus circule soit avec du GNV soit à l'électricité. Des tarifs plus avantageux pour les jeunes et les précaires sont instaurés.

🚦 **Dissuader l'usage de l'automobile pour réduire les nuisances** : instauration de la limitation de vitesse à 30 km/h (sauf certains axes), mise en place d'une zone à trafic limité dans la presqu'île pour favoriser « la tranquillité du centre de l'agglomération ». La Zone à faible émission, instaurée lors du précédent mandat et confortée par la loi Climat et résilience de 2021 intègre désormais le périphérique et exclut les véhicules dont la vignette Crit'air est supérieure à 2. Mais l'ambition initiale de la Métropole a été

¹⁰ T8 (Part Dieu – Bellecour), T9 (Vaulx en Velin/La Soie vers Villeurbanne/La Doua) et T10 (Gare de Vénissieux vers Gerland)

réduite pour tenir compte des oppositions. L'impact sur la pollution est déjà sensible. Pour faciliter le respect des contraintes imposées par la ZFE, la Métropole a mis en place un certain nombre de dérogations et des aides complémentaires à celles de l'Etat pour aider au changement de véhicules pour les ménages les plus modestes.

Conclusion : La Métropole a mis en place une **nouvelle politique de mobilité** dont l'objectif est de réduire la part des déplacements en voiture afin de réduire le recours à des énergies émettrices de GES, dans le but d'une meilleure qualité de l'air et de moindres nuisances.

Evaluation du Pacte civique

- **La Métropole a-t-elle tenu les promesses de la campagne électorale ?**

Assurément, les engagements pris dans la campagne de favoriser les modes doux ont été tenus, même si tous les investissements évoqués ne seront pas réalisés pour des raisons budgétaires, de difficultés d'insertion ou d'acceptabilité sociale.



- **Les résultats du mandat marquent-ils un progrès en regard des valeurs du Pacte Civique : créativité, sobriété, justice, fraternité ?**

Les différentes réalisations du mandat ne sont pas innovantes car elles sont toutes effectives dans de nombreuses villes françaises ou étrangères. Elles se situent toutes dans une logique de sobriété énergétique. La Métropole a été soucieuse des plus précaires (tarifs TCL sociaux, vélos gratuits, ambition réduite pour la ZFE, aides au changement de véhicules dans le cadre de la ZFE) sans pour autant convaincre.



- **La méthode de la Métropole a-t-elle été satisfaisante en termes de démocratie et d'éthique de l'action publique ?**

La Métropole a organisé de nombreuses consultations de la population (dans les quartiers, sites internet, appel à la CNDP...) Les Lyonnais ont-ils été entendus ? se sentent ils écoutés ? Parfois les décisions prises après consultation ne sont pas comprises faute de retour les justifiant.



- **L'action de la Métropole a-t-elle répondu aux besoins à long terme de notre société ?**

Moins d'émissions de GES donc impact positif sur le changement climatique, moins de pollution donc meilleure santé publique. La Métropole a choisi de jouer sur le moyen terme. Actuellement, faute d'études, on ne sait pas si les investissements réalisés ont eu pour effet de réduire effectivement les déplacements automobiles sur l'agglomération.



Politique d'éducation

Le programme EELV

Elaboré en 2020 dans des circonstances très particulières, il comporte peu d'engagements en matière d'éducation.

- ✚ Renforcement des activités d'accompagnement extra-scolaire
- ✚ Amélioration du Projet éducatif de territoire
- ✚ Construction d'au moins 5 nouveaux collèges
- ✚ « Repas 100 % bio et 50 % des aliments d'origine locale (50 km) pour les écoles, crèches et collèges »
- ✚ Logement étudiant : création d'une plateforme de mise en relation, promotion de la colocation et du « logement contre services ».

Les investissements programmés

Ils sont votés le 25 janvier 2021 (plan pluriannuel d'investissement).

247 millions d'euros sont consacrés à l'éducation, soit un peu moins de 7 % de l'investissement total. Ils concernent :

- ✚ l'amélioration des cours de collèges (végétalisation et perméabilisation) ;
- ✚ la livraison d'au moins 5 nouveaux collèges ;
- ✚ la mise au point d'un nouveau *schéma de développement universitaire* (SDU).

Les collèges

Outre les investissements prévus (auxquels il faut ajouter la rénovation du collège de St Fons), plusieurs actions intéressent les presque 70 000 collégiennes et collégiens de la métropole :

- ✚ la mise en place d'un budget participatif (1 M€ pour 33 établissements) ;
- ✚ des mesures particulières pour les collèges situés en zone d'éducation prioritaire ;
- ✚ une action spécifique de sécurité et de prévention de la déscolarisation (cité scolaire Lacassagne de Lyon).

Le logement étudiant

La Métropole a accueilli, en 2024, 190000 étudiants, 11500 chercheurs et enseignants chercheurs.

6 M€ ont été engagés au titre du Contrat de plan État-Région, auxquels la Métropole a ajouté 6,5 M€, avec l'objectif de créer 4850 nouvelles places de logement social étudiant entre 2023 et 2029, ce qui porterait les capacités d'accueil de la Métropole à 9,5 % de l'effectif étudiant. Ces investissements sont complétés par une politique d'aide sociale en faveur des étudiants les plus défavorisés.

Le nouveau *schéma de développement universitaire (SDU) Ambition 2030*, adopté en décembre 2022, a pour ambition de soutenir la communauté universitaire confrontée à d'importantes mutations, de favoriser le *bien-vivre* des étudiants et de connecter l'université à son territoire. C'est dans ce cadre que le campus *Porte des Alpes* va être modernisé d'ici 2026, avec la participation du CROUS et de l'Université Lumière.

« Repas 100 % bio et 50 % d'origine locale »


Plus que d'un engagement formel, il s'agit en fait d'un slogan mobilisateur afin de favoriser l'alimentation cuisinée sur place, les produits issus de l'agriculture biologique, la production « locale » (jusqu'à 200 km ?), l'offre de plats végétariens. En bref, l'objectif est bien d'encourager l'adoption de pratiques alimentaires saines et équilibrées pour la santé et le bien-être des collégiens.

Une application de cet engagement est l'aménagement, débuté en octobre 2024, d'une **ferme urbaine** de 4 hectares à Chassieu, gérée par la Métropole, capable à terme de produire 50 tonnes de légumes *bio* par an.

Évaluation


- La Métropole a-t-elle tenu les promesses de la campagne électorale ?

Le programme sur lequel elle a été élue était peu étoffé. Les grands engagements, à l'exception du « 100 % *bio* et 50 % d'origine locale » ont été globalement tenus, parfois dépassés.

→ Drapeau jaune 

- Les résultats du mandat marquent-ils un progrès en regard des valeurs du Pacte Civique : créativité, sobriété, justice, fraternité ?

Oui, à l'exception de la valeur sobriété, peu prise en compte. Certains groupes d'opposition au sein du Conseil métropolitain ont dénoncé un manque de sobriété budgétaire.

→ Drapeau jaune 

- La méthode de la Métropole a-t-elle été satisfaisante en termes de démocratie et d'éthique de l'action publique ?

Globalement oui. Voir, à titre d'exemple, le budget participatif des collèges.

→ Drapeau vert 

- Son action a-t-elle répondu aux besoins à long terme de notre société ?

Ecologie, solidarité, démocratie, indéniablement oui !

→ Drapeau vert 

Politique culturelle

Le programme EELV

Il est très marqué par sa période de parution, en pleine pandémie Covid-19. Ses propositions visent d'abord la sortie de crise et le « retour aux pratiques d'épanouissement individuelles ou collectives ».

Principaux engagements :

- ✚ création d'un fonds de soutien à la culture pour pérenniser les actions culturelles ;
- ✚ garantie d'un niveau de rémunération décent aux artistes ;
- ✚ développement d'une offre culturelle dans l'espace public (hors rassemblements massifs) et soutien des activités de plein air ;
- ✚ réinventer la Fête des Lumières.

Mars 2020 à juin 2021 : incertitude et mise en sommeil

Annulation de la Fête des Lumières 2020 ; activités culturelles au ralenti jusqu'en mai 2021.

Les dépenses programmées

Elles sont votées le 25 janvier 2021 (plan pluriannuel d'investissements).

23 millions d'euros sont consacrés à la culture avec les objectifs suivants :

- ✚ projet de Cité internationale des arts du cirque,
- ✚ mise en valeur des sites du patrimoine archéologique romain,
- ✚ développement du parcours permanent du Musée Lugdunum,
- ✚ soutien des enseignements artistiques,
- ✚ structuration de la filière culturelle,
- ✚ lecture publique.

Le programme de juin 2021

C'est en juin 2021 qu'un réel réveil de l'action culturelle est constaté, dépassant largement les engagements initiaux de sortie de crise.

Le budget culture va augmenter d'1,3 M€ à partir de 2022. Objectifs : soutenir les acteurs du secteur et faciliter l'accès de tous les publics. Trois grands axes sont mis en avant :

- ✚ plus d'accès à la culture pour tous et toutes (éducation artistique et culturelle, évènements culturels conçus avec les habitants des quartiers en politique de la ville) ;
- ✚ la culture partout, y compris dans les communes éloignées ;
- ✚ accompagner les acteurs culturels pour qu'ils résistent mieux aux crises ; soutien à 3 « filières » : arts numériques, arts visuels, arts du cirque.

Réalisations les plus visibles

- ✚ Les Grandes Locos : nouveau lieu culturel, dans l'ancien technicentre SNCF de la Mulatière, pour accueillir de nombreux évènements.
- ✚ Lugdunum, musée et théâtre romains : enrichissement des collections, accueil de nombreux festivals et création de nouveaux évènements.
- ✚ Lancement de la création de la Cité internationale des arts du cirque à Vénissieux (horizon 2028).
- ✚ Soutien de projets culturels insérés dans des opérations d'ampleur (ex : « l'autre soie » à Vaulx-en-Velin).

A ces grandes réalisations, il faut ajouter de multiples soutiens et accompagnements plus diffus concernant les bibliothèques, l'enseignement artistique, les événements artistiques, la mise en valeur du patrimoine ...

2025, année noire pour la culture

La politique culturelle a particulièrement souffert de l'injonction de réduction du déficit de l'État, qui a diminué les ressources de la Métropole de plus de 60 M€ :

- ✚ financement réduit pour 9 des 152 structures culturelles existantes ;
- ✚ baisse des subventions aux équipements culturels de rayonnement national et international ainsi qu'aux événements culturels des territoires ;
- ✚ faiblesse des investissements prévus au budget 2025 : 1,3 M€ pour le musée Lugdunum et 0,7 M€ pour la cité internationale des arts du cirque.

Évaluation

- La Métropole a-t-elle tenu les promesses de la campagne électorale ?

Pas de réponse possible, les engagements de la campagne électorale étant limités à la sortie de crise du Covid-19, donc non pertinents.

- Les résultats du mandat marquent-ils un progrès en regard des valeurs du Pacte Civique : créativité, sobriété, justice, fraternité ?

Oui en matière de créativité (exemple : les Grandes Locos), de justice (soutien à l'offre culturelle des communes éloignées) et de fraternité (mutualisation des ressources et des moyens des acteurs culturels). La sobriété ne figure pas parmi les objectifs que s'est fixés la Métropole en matière culturelle.

→ Drapeau jaune 

- La méthode de la Métropole a-t-elle été satisfaisante en termes de démocratie et d'éthique de l'action publique ?

Les actions menées ont été votées par le Conseil métropolitain. Sauf cas particuliers, il est difficile de savoir si elles ont été précédées par des consultations et concertations appropriées.

- Son action a-t-elle répondu aux besoins à long terme de notre société ?

Globalement, oui. Les actions mises en œuvre relèvent d'une conception originale, ouverte et moderne de la culture, qui ne couvre peut-être pas l'ensemble des besoins à long terme de notre société (connaissance du monde, ouverture à d'autres civilisations...).

→ Drapeau jaune 

Eau publique du Grand Lyon

Quelques éléments de contexte

L'histoire de l'eau potable à Lyon

Un 1^{er} contrat de concession de l'eau à Lyon est signé en 1853 pour 99 ans avec la Compagnie générale des eaux (CGE). En 1900 la ville de Lyon reprend en gestion directe le service de l'eau.

La Communauté urbaine créée en 1969 détient la compétence eau et assainissement et reprend un contrat de 1949 avec la CGE pour 28 communes. En 1986 la ville de Lyon rejoint cette concession.

Mais l'eau à Lyon est l'une des plus chères en France. Le prix a augmenté de 60 % entre 1987 et 2002 et le taux de rentabilité du contrat pour la CGE paraît exorbitant : environ 50 %.

La majorité du Grand Lyon portée par Gérard Collomb à partir de 2001 décide de profiter des révisions quinquennales pour renégocier. De 2003 à 2015, le prix de l'eau baisse de 22 %.

En 2012, les élus du Grand Lyon votent de nouveau pour une gestion privée de l'eau potable : contrat de 8 ans, baisse du prix de l'eau de 24 % : « Eau du Grand Lyon », filiale de Véolia.

Éléments sur le service de l'eau potable

Les 5 étapes du cycle de l'eau dans la Métropole de Lyon :

1. **Le captage** : 11 champs de captage dans le Rhône à Crépieux-Charmy (Vaulx-en-Velin) ;
2. **Le filtrage** : traitement de l'eau pompée à l'usine de Croix Luizet (Villeurbanne) ;
3. **La distribution** : 65 réservoirs et châteaux d'eau, 4 000 km de canalisations, 368 000 abonnés ;
4. **Les rejets** : 3 100 km d'égouts qui acheminent les eaux usées vers les stations de traitement ;
5. **Le traitement** : 12 stations de traitement nettoient les eaux usées.

Le tarif du service est composé :

- ✚ **d'une part fixe (abonnement)** : tarification progressive en fonction du diamètre du compteur,
- ✚ **d'une part variable** en fonction de la consommation dont la tarification est uniforme.

La décision de créer une régie publique

Les délibérations du 14 décembre 2020 et du 21 juin 2021 décident d'une gestion en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au 1^{er} janvier 2023 dont les objectifs sont :

- ✚ l'accès pour tous à une eau de qualité dans un contexte de fragilisation de la ressource,
- ✚ la diversification et sécurisation des ressources en eau,
- ✚ l'amélioration du service aux usagers et des infrastructures,
- ✚ l'amélioration de la gouvernance et de la place des usagers dans la gestion du service.

Le schéma général d'alimentation en eau potable (SGAEP), porté par la Métropole, permettra de donner le cadre d'action et la vision à long terme (15 ans) de la politique de l'eau potable.

D'avril à juillet 2022, sous le titre « **Eau future : l'eau et nous, demain** », une campagne est menée auprès des habitants visant à sensibiliser à la raréfaction de l'eau dans le futur.

Au 1^{er} janvier 2023, **la Régie publique devient le gestionnaire de l'ensemble du service sous le titre « Eau publique du Grand Lyon »**. Les contrats d'abonnement sont transférés automatiquement.

4 représentants des usagers sont désignés pour siéger au Conseil d'administration de la régie.

La délibération du 11 mars 2024 définit une tarification sociale et environnementale avec 3 tranches progressives de tarification. Les 12 premiers m³ sont gratuits. Un « versement solidaire eau » est attribué aux personnes précaires (115000 foyers).

Evaluation de la régie publique - eau du grand Lyon

- La Métropole a-t-elle tenu les promesses de la campagne électorale ?

Cette décision correspond à l'un des principaux engagements des écologistes en 2020.



- Les résultats du mandat marquent-ils un progrès au regard des valeurs du Pacte civique : créativité, sobriété, justice, fraternité ?

La démarche de prise en compte des besoins à long terme du service et de transformation de son mode de gestion est, à l'évidence ingénieuse et **créative**.

La **sobriété** fait partie des objectifs poursuivis : communication « Eau future : l'eau et nous, demain ».

La nouvelle tarification 2025 de par sa progressivité incite aussi à la sobriété.

Le « versement solidaire eau » pour les plus modestes correspond à un objectif de **justice / fraternité**.



- La méthode est-elle satisfaisante en termes de démocratie et d'éthique de l'action publique ?

Indéniablement, l'exécutif a la volonté d'agir conformément à son programme et il faut aller vite pour permettre à la régie de prendre la suite du contrat avec Véolia dans les meilleures conditions. De ce fait, l'opposition n'a pas été associée.

Il faut, en revanche, souligner la volonté d'associer les usagers à la réflexion sur le devenir du service, puis la tarification. 4 représentants des usagers siègent au CA de la Régie sur 20 administrateurs.



- L'action de la Métropole a-t-elle répondu aux besoins à long terme de notre société ?

Les experts prédisent une réduction du débit du Rhône et donc une réduction de capacité de captage. Le Schéma général d'alimentation en eau potable (SGAEP), prévision à 15 ans d'évolution du service, démontre une **vision à moyen / long terme** : il s'agit d'anticiper les risques de réduction de la ressource et d'inciter les habitants du Grand Lyon à modérer leur consommation (entreprises et particuliers).



Politique de collecte et traitement des déchets

Le programme EELV

Zéro déchet – Zéro gaspillage – « *Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas* ».

Engagements :

- ✚ réduire de 25 % la production de déchets ;
- ✚ diviser par 2 l'incinération des ordures ménagères ;
- ✚ créer 5000 emplois en lien avec la dynamique zéro déchet.

Moyens à mettre en œuvre : sensibilisation, éducation, amélioration du tri.

Quelques chiffres (2019)

404 kg de déchets produits par habitant ; incinération : plus de 60 % ; recyclage et valorisation matière : 25 %.

Les dépenses programmées

Elles sont votées le 25 janvier 2021 (plan pluriannuel d'investissements).

517 M€ (+ 35 % /mandat précédent) sont consacrés à l'ensemble [environnement, énergie, agriculture, eau et déchets], dont 145 M€ pour le « cycle des déchets ».

Principaux postes : améliorer le tri et la valorisation des biodéchets, le compostage, la collecte des emballages, la motorisation (« propre ») des véhicules de ramassage.

Les plans d'action

Répondant à des obligations légales, le *programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés 2019-2024* (PLPDMA) et le *schéma directeur déchets 2030 de la Métropole de Lyon* sont l'occasion, pour l'exécutif métropolitain, de décrire ses convictions et ses objectifs : sensibiliser, informer, responsabiliser l'utilisateur de manière bienveillante, faire des déchets des ressources durables, maintenir l'équilibre financier du service public, coopérer avec les territoires voisins.

Évolutions marquantes

Accélération de la collecte des déchets alimentaires, complémentarité public/privé (collecte en régie dans certaines communes, confiée au privé dans d'autres), nouveau marché, à l'été 2023, de collecte hors régie, **diminution des tonnages collectés**, modernisation du parc de bennes à ordures ménagères.

Information et sensibilisation

- ✚ Pages consacrées aux déchets du site internet, du magazine Met'
- ✚ Accompagnement des usagers par du personnel dédié et formé : « référents de site de compostage » et « guides composteurs ».

Quelques résultats

Issus du rapport annuel 2023, ils documentent l'évolution depuis 2021, qui est encourageante.

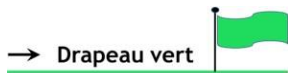
Quelle que soit la filière (collecte, conteneurs à verre, déchèteries, bacs de tri), les tonnages de déchets baissent sensiblement. La valorisation énergétique ou sous forme de matière progresse, la mise en décharge diminue.

Lancé en 2021, le compostage collectif des déchets alimentaires, qui permet de réduire d'1/3 le volume des ordures ménagères collectées, progresse.

Évaluation

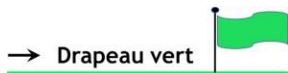
- **La Métropole a-t-elle tenu les promesses de la campagne électorale ?**

Les engagements pris en 2020 sont en bonne voie pour être respectés sur la durée du mandat.



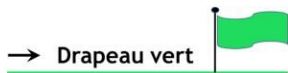
- **Les résultats du mandat marquent-ils un progrès en regard des valeurs du Pacte Civique : créativité, sobriété, justice, fraternité ?**

Oui ! En particulier, les grandes orientations (promotion de la réparation et de l'économie circulaire) favorisent la sobriété, contribuant ainsi à la lutte pour le climat.



- **La méthode de la Métropole a-t-elle été satisfaisante en termes de démocratie et d'éthique de l'action publique ?**

Globalement oui. La population a été associée à la plupart des décisions prises.



- **Son action a-t-elle répondu aux besoins à long terme de notre société ?**

Oui. La réduction et la valorisation des déchets contribuent à l'invention d'une société plus responsable.



La Métropole et son budget

Bien que le budget 2020, le dernier élaboré par l'ancienne équipe et exécuté à cheval sur les deux mandats, ait été percuté par les crises sanitaires et économiques, liées au Covid-19, il sera bien maîtrisé. **La nouvelle équipe a donc bénéficié à son arrivée d'une situation financière saine.**

Le budget 2021 sera celui de la nouvelle majorité, accompagné de la nouvelle programmation pluriannuelle des investissements (PPI) qui traduit l'ambition forte du nouvel exécutif sur les thèmes environnementaux, sociaux et liés à la mobilité.

La méthode d'élaboration du budget, comme de la PPI, marque un changement : l'exécutif affiche clairement et sans compromis ce qu'il veut faire. Méthode permise par le nouveau mode d'élection du Président de la métropole qui ne dépend plus des rapports de forces, ni des alliances entre les maires des petites communes et la Métropole.

Evolution des différents budgets

Le tableau suivant permet de saisir les évolutions du budget de la Métropole suivant les différentes années. Sauf pour 2025, les montants indiqués dans le tableau sont des montants réalisés. Ils sont globaux et incorporent tous les budgets - budget principal et budgets annexes - et sont retraités des mouvements inter- budgétaires.

En M€	Fonctionnement				Investissement			Encours dette au 31 déc	Capacité de désendettement
	Recette réelles	Dépenses réelle	Epargne brute	Epargne nette	Recette réelle	Dépenses réelles	Dont ppi		
2021	3077	2492,5	584,5	411,5	440,9	873,6	508,5	1893,6	3 ans 2 mois
2022	3180,5	2579,3	601,3	385,3	485,7	789	560,7	1660,8	2 ans 9 mois
2023	3110,6	2806,4	304,2	156,7	506	771,1	562	1644,1	5 ans 4 mois
2024	3207	2848,8	358,1	197,1	770,3	865,2	626	1858,1	5 ans 2 mois
2025	3105,2	2853,2	252	90	809,2	1061,2	700	1832,2	7 ans 3 mois

On peut repérer globalement une légère progression des recettes de fonctionnement malgré une baisse des subventions et aides de l'Etat. En revanche, on note une augmentation constante des dépenses de fonctionnement. L'analyse plus détaillée montre que la raison tient à l'augmentation des dépenses sociales et, en partie, à l'augmentation quasi mécanique des dépenses de personnel due à l'évolution des carrières et aux mesures de revalorisation nationales.

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette. Elle mesure la réelle capacité d'autofinancement de la métropole en rendant possible un abondement de la section d'investissement. Force est de constater qu'elle baisse progressivement, là également quasi mécaniquement.

En matière d'investissement, la dépense réelle a subi un infléchissement en 2022 et 2023 mais est repartie à la hausse en 2024. En revanche les dépenses opérationnelles liées à la PPI sont restées en constante progression. Les recettes réelles d'investissement sont également en hausse régulière.

L'encours de la dette a régressé en 2022 et 2023 mais subit un pic en 2024 pour à nouveau se réduire en 2025. En revanche les capacités de désendettement qui s'étaient améliorées en 2022 se sont à nouveau dégradées les années suivantes tout en restant en deçà de la limite de 10 ans que s'était fixée l'exécutif.

Le contexte budgétaire national et les menaces qui pèsent sur les budgets des collectivités conduisent cependant l'exécutif à réduire en cours d'année une partie des investissements envisagés, notamment en 2025.

Evaluation de la politique menée en matière de politique budgétaire

- La Métropole a-t-elle tenu les promesses de la campagne électorale ?

Les promesses de la campagne électorale étaient peu développées en matière budgétaire, si ce n'est concernant la maîtrise de la dette et le maintien du niveau des investissements.

Globalement, si la dette été maîtrisée, c'est au détriment des capacités de remboursement qui se sont aggravées. Cette situation, qui reste dans des proportions limitées, n'est pas très favorable pour l'avenir. Mais le contexte politique, économique et social national a largement pesé sur les équilibres des derniers budgets. Le niveau des investissements a fluctué mais a été globalement maintenu, même si le réalisé a toujours été en deçà de ce qui était envisagé.



- Les résultats du mandat marquent-ils un progrès en regard des valeurs du Pacte Civique : créativité, sobriété, justice, fraternité ?

La politique budgétaire n'est pas vraiment le lieu où l'on peut évaluer un progrès en regards des valeurs du Pacte Civique.

- La méthode de la Métropole a-t-elle été satisfaisante en termes de démocratie et d'éthique de l'action publique ?

Les débats budgétaires sont restés des débats très fermés, entre politiques. Il n'y a pas eu de véritable tentative d'associer les citoyens, si ce n'est par une politique de communication, mais qui n'a pas marqué d'originalité par rapport aux politiques précédentes.

En revanche l'opposition s'est plainte du manque de transparence et les élus des petites communes ont eu le sentiment, sans doute réel, d'être marginalisés. La configuration de la métropole issue de la loi MAPTAM, qui induit une certaine verticalité est en cause mais sans doute pas uniquement.



- L'action de la Métropole a-t-elle répondu aux besoins à long terme de notre société ?

La politique budgétaire, dans la mesure où elle permet la réalisation des politiques publiques prévues dans le programme des Verts et de la gauche, dont on peut considérer qu'ils cherchent à répondre aux besoins à long terme de notre société, peut elle-même être considérée ainsi.



Métropole et démocratie

Les relations entre la métropole et les communes membres

Les tensions entre la Métropole et les maires des communes

Dès 2021 **les relations sont tendues** entre certains maires et la Métropole. Ainsi du groupe Synergies, rassemblant les maires du Val de Saône et de communes plus importantes de l'opposition.

En septembre 2021, 44 maires sur 59 signent une tribune « **Métropole de Lyon : et si on arrêta tout** » pour dénoncer la gouvernance et le fonctionnement de la Métropole. Ils s'opposent aux projets retenus par la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) pour leur commune.

Le contexte nouveau de la Métropole de Lyon modifie les relations avec les communes membres. Gérard Collomb et David Kimelfeld définissaient les projets en lien avec les maires. Le président Bruno Bernard, élu en juin 2020, assume d'appliquer sa politique et de réaliser les projets de la majorité.

En octobre 2021, Gérard LARCHER, Président du Sénat lance une **mission d'information sur le fonctionnement de la Métropole Lyon** présidée par François-Noël Buffet. Le rapport de la commission du 8 décembre 2022 considère que **la pertinence et l'efficacité de la Métropole sont démontrées**. Il préconise une gouvernance améliorée avec davantage de dialogue.

Les instances territoriales de coopération (prévues par la loi)

La conférence métropolitaine permet la coordination entre la Métropole et les communes. Les sujets d'intérêt métropolitain y sont débattus.

Le pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 adopté en mars 2021 définit les grands enjeux prioritaires au service du territoire et de ses habitants.

Les 10 Conférences territoriales des maires (CTM) constituent le cadre de dialogue territorial avec les élus pour les projets de proximité et disposent d'un budget de 82 M€.

L'information / concertation sur les projets

Depuis 2019, la Métropole s'est dotée d'un outil numérique de participation en ligne : jeparticipe.grandlyon.com qui permet de s'informer et participer aux concertations en cours.

La navigation sur ce site est d'une grande richesse, mais la critique classique est l'exclusion des personnes qui pratiquent peu ou mal le digital. **Des projets emblématiques ont été critiqués** : zone à trafic limité en Presqu'île, ZFE, téléphérique, voies lyonnaises. Des groupes de pression s'expriment. A noter l'abandon du projet de téléphérique.

Le conseil de développement - CDD

Le Conseil de développement de la Métropole est une instance consultative représentant la **société civile** et les **citoyens du territoire** qui mènent réflexion et consultation des habitants.

Même si la participation est parfois décevante, elle représente un lieu de débat collectif sur les enjeux des politiques de la Métropole. Avec le temps, le CDD redevient un **collège de citoyens devenant de nouveaux experts dans leur domaine**.

La convention citoyenne métropolitaine pour le climat

Première en France pour une collectivité territoriale, elle doit répondre à la question : **Quelles doivent être les priorités pour guider l'adaptation de notre territoire à la chaleur ?**

105 habitants, panel représentatif de la population du Grand Lyon, se sont réunis sur 5 sessions de 2 jours entre septembre 2024 et janvier 2025. Ils ont pu se former, rencontrer des experts et effectuer des visites de terrain. L'avis citoyen a été rendu en février 2025 qui définit une feuille de route.

Aspect positif : pédagogie, permettant à des non spécialistes de donner un avis sur la question posée, cibler leurs désaccords. **Mais les limites de l'exercice sont aussi présentes**. Les propositions formulées sont déjà largement partagées par les experts. Elles n'expriment pas vraiment d'originalité.

Evaluation de la démocratie à la Métropole

- La Métropole a-t-elle tenu les engagements de la campagne électorale ?


Le programme 2020 des écologistes ne comportait pas de proposition dans le domaine de la vie démocratique. Impossible donc de traiter ce point.

- Les résultats du mandat marquent-ils un progrès au regard des valeurs du Pacte civique : créativité, sobriété, justice, fraternité ?

Créativité : la convention citoyenne pour le climat constitue une innovation pour une collectivité.

Le développement de l'information et de la concertation par un outil numérique enrichi peut être apprécié en matière de **sobriété**. Il s'agit de moins utiliser les outils papier. Mais il peut être critiqué sur le plan de la **justice**, pouvant tenir à l'écart les citoyens moins à l'aise avec le digital.

Le début du mandat a crispé bien des élus. Il a fallu du temps pour prendre la mesure d'une Métropole puissante avec la volonté de réaliser ses projets. Le dialogue a aussi été enrichi avec le temps.

→ Drapeau jaune 

- La méthode a-t-elle été satisfaisante en termes de démocratie et d'éthique de l'action publique ?

Les tensions entre la Métropole et de nombreuses communes sont liées à **la transformation de la Métropole devenue collectivité de plein exercice** dont les élus sont représentatifs de la population, ce qui lui donne toute légitimité. Celle-ci peut se heurter à celles des élus municipaux.

Le Président de la Métropole et nombre d'élus de l'exécutif ont essayé d'enrichir le dialogue avec les communes au travers des structures dédiées : Conférence métropolitaine et Conférences territoriales des maires. Ces efforts pour une meilleure communication sont perceptibles au quotidien.


La Métropole a ainsi tenté de trouver un équilibre entre la réalisation des projets de son mandat et des projets de proximité en lien avec les souhaits des communes. Sur les projets majeurs : ZTL Presqu'île, voies lyonnaises, le cap a été maintenu par la Métropole.

→ Drapeau vert 

- L'action a-t-elle répondu aux besoins à long terme de notre société ?

La volonté d'équilibre dans les arbitrages entre projets de la Métropole et des communes membres illustre une Métropole prometteuse en termes de qualité démocratique.

Le Conseil de développement et la Convention citoyenne sur le climat, malgré toutes leurs limites, ont bien pour ambition d'enrichir la démocratie et d'anticiper les défis futurs.

→ Drapeau vert 

Conclusion

L'étude qui vous est résumée ici doit être lue en ayant conscience d'un certain nombre de ...

Particularités marquantes¹¹ :

Métropole de Lyon : 50 ans d'histoire

Entre la création de la Courly (Communauté urbaine de Lyon) en 1969 et les premières élections « politiques » au suffrage universel direct de 2020, 50 ans se sont écoulés, marqués par une succession d'évolutions aboutissant à la structure actuelle de la Métropole, collectivité territoriale à part entière.

Un cas d'espèce rare

Les 22 métropoles françaises ont en général un statut d'EPCI (intercommunalité), avec parfois quelques attributions supplémentaires, mais aucune ne possède à la fois les compétences d'une intercommunalité et celles d'un département.

Un ensemble de grande dimension

58 communes, 534 km², plus de 1,4 million d'habitants. Il s'agit d'un vaste territoire essentiellement urbain, l'équivalent de la Haute-Garonne, douzième département le plus peuplé de France.

Une structure constituée sur des critères politiques

De 2015 à 2020, le Conseil de la métropole de Lyon était composé des 165 membres du Conseil de l'ancien Grand-Lyon ; toutes les communes y étaient représentées. À partir des élections métropolitaines de 2020, le Conseil de la métropole, comprenant 150 membres, est élu au suffrage universel direct dans le cadre de 14 circonscriptions électorales sans lien particulier avec les communes. Chaque parti présente aux électeurs un **programme** qu'il s'engage à appliquer.

Nos évaluations

Nous avons pris en compte une dizaine de politiques publiques et tenté d'évaluer, sur chacune d'entre elles, les performances de l'exécutif métropolitain au vu des 4 critères chers au Pacte civique et énoncés dès l'introduction.

- 🚩 La Métropole a-t-elle tenu les promesses de la campagne électorale ?
- 🚩 Les résultats du mandat marquent-ils un progrès en regard des valeurs du Pacte Civique : créativité, sobriété, justice, fraternité ?
- 🚩 La méthode de la Métropole a-t-elle été satisfaisante en termes de démocratie et d'éthique de l'action publique ?
- 🚩 L'action de la Métropole a-t-elle répondu aux besoins à long terme de notre société ?

Quels sont les résultats de ces évaluations ?

Remarquons d'abord que seuls les 2 drapeaux les plus favorables : vert, satisfaisant voire très satisfaisant, et jaune, globalement satisfaisant mais avec des réserves, ont été utilisés, ce qui revêt une signification importante :

Les politiques de la Métropole ne sont jamais apparues choquantes, déplacées, mal choisies ou hors sujet.

Faisons un peu d'arithmétique : sur les 36 évaluations opérées, 18 relèvent du vert et 18 du jaune, et donc :

Les politiques développées par la Métropole sont globalement satisfaisantes.

¹¹ Source : Wikipédia.

Si l'on regarde de plus près le 2^e critère de conformité aux valeurs du Pacte civique, qui a toutes les raisons de nous intéresser, l'équilibre entre le vert (3 points) et le jaune (6 points) change. Et si on creuse un peu plus loin, on s'aperçoit que c'est souvent le critère de sobriété qui oriente l'évaluation vers le jaune plutôt que le vert.

Autrement dit, sauf quelques exceptions, les politiques métropolitaines n'ont peut-être pas suffisamment mis l'accent sur **la nécessité historique et écologiquement essentielle de la sobriété**. Il semble que souvent les critères de justice sociale aient été prioritaires.

Mais relevons 2 exceptions notoires où le vert surpasse nettement le jaune : l'eau publique du Grand-Lyon et la politique de collecte et de traitement des déchets.

L'inspiration spontanée des écologistes vers l'environnement et les ressources naturelles a trouvé une application particulièrement bénéfique dans les politiques développées par la Métropole en matière de gestion de l'eau et des déchets.